

**COMMUNE DE
WITTISHEIM**

67820 - Tél. 03.88.85.20.11
mairie@wittisheim.fr



**ARRETE DU MAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER
LE DOMAINE PUBLIC**

31 RUE DE HILSENHEIM

Le Maire de la Commune de Wittisheim

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2541-1 et suivants ;

VU le décret N° 64-262 du 14 mars 1964, relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Considérant la demande formulée le 02 septembre 2025 par M. JASIC Mahir,

Considérant qu'en raison de la pose d'un échafaudage devant le 31 rue de Hilsenheim, il y a lieu de préconiser certaines restrictions ;

ARRETE :

Article 1^{er} : M. JASIC Mahir est autorisé à poser un échafaudage devant le 31 rue de Hilsenheim sur le territoire de la commune de WITTISHEIM (67820) du 05 septembre au 17 octobre 2025 sans pour autant gêner la circulation des véhicules.

Article 2 : M. JASIC Mahir devra se conformer aux prescriptions spéciales suivantes, au droit de l'échafaudage :

- le stationnement et le dépassement seront interdits,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : M. JASIC Mahir devra assurer une circulation piétonne sécurisée au droit de l'emplacement de l'échafaudage.

Article 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de M. JASIC Mahir.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de WITTISHEIM.

Article 7 : Monsieur le Maire, la Gendarmerie de MARCKOLSHEIM et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Gendarmerie de MARCKOLSHEIM : cob.marckolsheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Brigade verte : contact@brigade-verte.fr
- CeA – Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat : cei.selestat@alsace.eu
- Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers : CUT.SUNDHOUSE@sis67.alsace
- SIS du Bas-Rhin : arretes@sis67.alsace
- M. JASIC Mahir : mahir.jasic.1986@hotmail.fr
- Affichage et archivage en Mairie : www.wittisheim.fr

Fait à Wittisheim, le 04 septembre 2025.

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe,
Aude ROMILLY

